

Programme Polynnov
Appel à manifestation d'intérêt

NAHITI

Date-limite de réponse : 7 juin 2024, 12h

Contact : ami-nahiti@upf.pf

Sommaire

1. Contexte et objectifs de l'Appel à manifestation d'intérêt du Programme Polynnov	2
2. Offre de services à destination des projets sélectionnés : de l'idée au marché	3
Socle commun : acquisition et renforcement de compétences fondamentales	4
Blocs de services mobilisables aux différentes étapes du projet : idée, émergence, montage, pilotage et valorisation/création de valeur	6
Infrastructures	6
Réseaux	6
Expertises techniques	7
3. Description des projets attendus	10
4. Modalités de candidature	13
Clause de confidentialité	13
5. Processus de sélection et calendrier	14
6. Liste des institutions partenaires et associées au projet Nāhiti	16

1. Contexte et objectifs de l'Appel à manifestation d'intérêt du Programme Polynnov

Le Programme Polynnov vise à accompagner les porteurs de projets innovants en Polynésie française pour la maturation et le développement de leur projet sur une période de deux ans. Ce programme d'accompagnement est proposé dans le cadre du projet *Nāhiti : Nouvelles Approches pour l'Innovation et la Technologie dans les Îles de Polynésie française*, lauréat de l'Appel à Projets Plan d'Innovation Outre-Mer¹ (PIOM) inscrit dans le Plan France 2030. Le projet Nāhiti se déroule sur 3 ans (2023-2026) et son budget est de 1,45 millions € dont 1 million € de subvention France 2030. [Voir Note descriptive du projet Nāhiti en Annexe 2]

Le projet Nāhiti, porté par l'Université de la Polynésie française (UPF) comme chef de file du consortium, réunit sur le territoire polynésien l'ensemble des partenaires universitaires, des organismes de recherche et d'innovation, des instances du Pays, des acteurs socio-économiques au cœur des dynamiques de partenariat public-privé. Il a pour membres l'UPF, la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers (CCISM), le Cluster Maritime de Polynésie française, la French Tech Polynésie, le Gouvernement de la Polynésie française, l'Ifremer, le CNRS, l'Institut Louis Malardé, l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), et l'Université de Californie-Berkeley, à travers la Station Gump située à Moorea.



Focus sur l'Appel à projets "Plan d'Innovation Outre-Mer" [Voir Cahier des charges de l'Appel en Annexe 3]

Doté d'environ 15 M€, l'Appel à Projets (AàP) Plan d'Innovation Outre-Mer (PIOM) vise à soutenir une dizaine de projets ultra-marins se proposant de créer ou développer des écosystèmes territoriaux porteurs de solutions innovantes. Cet Appel est opéré par la Banque des territoires pour le compte de l'État, dans le cadre de France 2030.

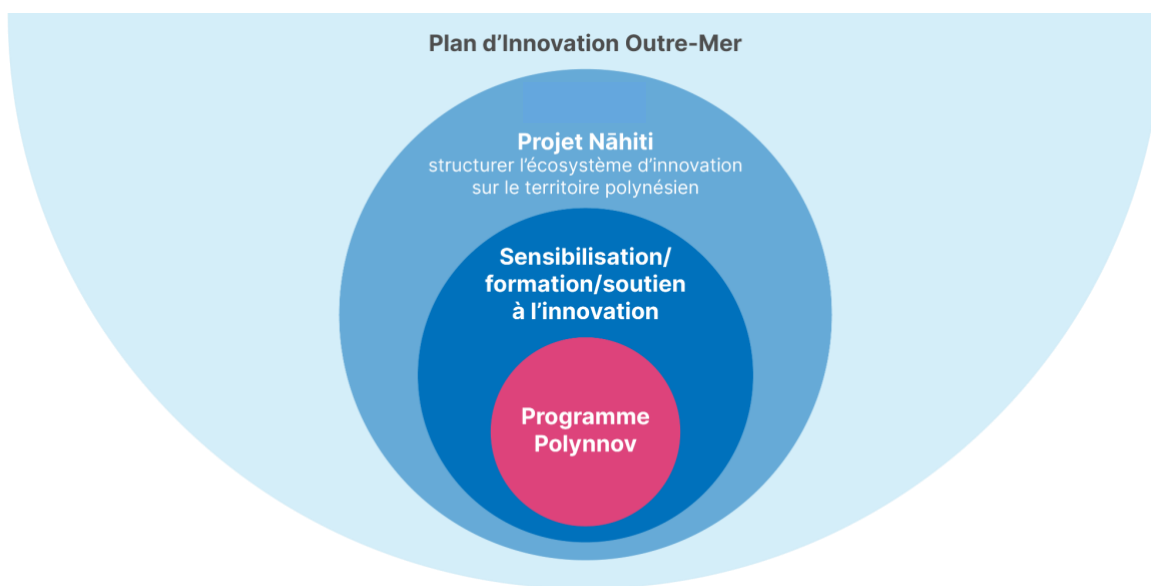
L'Appel à projets s'attache à créer les conditions nécessaires à l'émergence d'écosystèmes et de projets territoriaux innovants ayant un impact significatif tant au niveau économique, social, qu'environnemental et à fédérer le réseau des acteurs locaux de la recherche et de l'innovation (organismes de recherche et universités). L'objectif final est de susciter l'émergence de nouveaux projets et de consolider un environnement propice à l'innovation dans les Outre-mer.

¹ <https://www.gouvernement.fr/france-2030-l-ouverture-de-l-appel-a-projets-plan-innovation-outre-mer>

Nāhiti a pour ambition de **structurer l'écosystème d'innovation sur le territoire polynésien**, à travers deux volets principaux :

- a) Sensibilisation et formation à l'innovation
- b) Soutien à l'émergence et au développement de projets innovants et de start-up.

C'est dans ce cadre que Nāhiti propose le **programme Polynnov**, adressé à **une vingtaine de projets innovants de fort impact** dont cinq sélectionnés au terme du présent Appel à Manifestation d'intérêt - 2024, qui bénéficieront d'un **accès direct et fléché aux services transversaux mis en place**, et feront l'objet d'un suivi spécifique.



L'objet du présent Appel à manifestation d'intérêt est d'identifier ces **projets innovants à fort impact** qui seront les **bénéficiaires du dispositif de soutien à l'innovation Nāhiti**. Une première « promotion » de **dix porteurs de projets** a déjà été identifiée en 2022 au terme d'un processus d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) évalué par un jury d'experts indépendants reconnus nationalement. Le présent AMI vise à sélectionner **une « deuxième » promotion composée de cinq porteurs de projets** qui seront les bénéficiaires de l'accompagnement intensif à partir d'octobre 2024. Enfin, une « troisième » promotion composée de cinq porteurs de projets sera sélectionnée en 2025.

2. Offre de services à destination des projets sélectionnés : de l'idée au marché

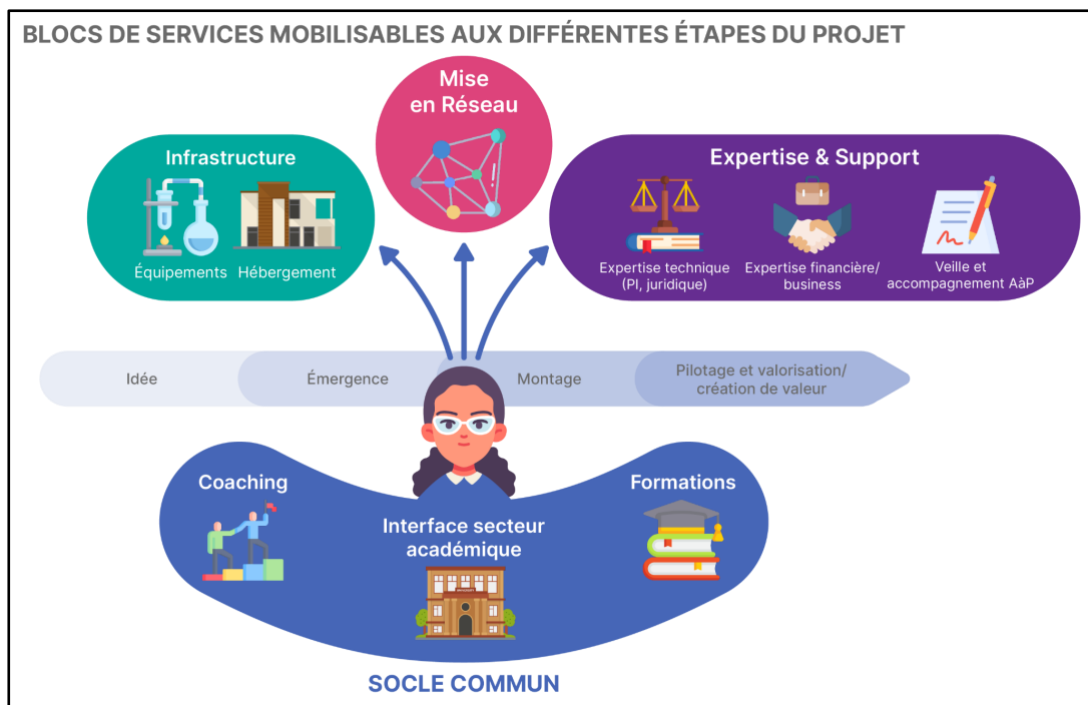
Les cinq projets innovants qui seront sélectionnés au terme du présent Appel à manifestation d'intérêt seront les **bénéficiaires privilégiés d'une offre de service d'accompagnement intensif sur 2 ans** appuyée sur la combinaison unique d'expertises présentes au sein du consortium Nāhiti, des institutions soutenant la démarche (voir liste complète en section 6 plus bas) et de prestations d'études sélectives en fonction des besoins spécifiques identifiés et ciblées. Cet accompagnement permettra aux porteurs sélectionnés de faire mûrir leurs projets innovants, de développer leur idée, leur prototype ou leur produit et, le cas échéant, de préparer leur entrée sur le marché.

L'offre de services dont bénéficieront les projets sélectionnés sera composée à partir des modules présentés dans les tableaux ci-dessous.

Au terme du processus de sélection, une **convention** spécifique sera conclue avec chaque projet sélectionné de façon à définir l'accompagnement personnalisé attribué en fonction du besoin exprimé.

L'accompagnement proposé comprendra :

- un **socle commun** : acquisition et renforcement de compétences fondamentales pour tous les porteurs sélectionnés ;
- un **ensemble de blocs de services** mobilisables aux différentes étapes du projet : idée, émergence, montage, pilotage et valorisation/création de valeur.



Socle commun : acquisition et renforcement de compétences fondamentales

Module 1. Formations ciblées sur l'entrepreneuriat et l'innovation	
Description : Formations pour tous les porteurs de projets ciblées sur l'entrepreneuriat et l'innovation	
Quand ?	Détails
Année 1	<ul style="list-style-type: none"> • Formations entrepreneuriat et innovation avec focus sur les hard skills (collaborations de R&D, acteurs de l'innovation, transfert, Propriété intellectuelle, financement de l'innovation, business plan, stratégies de marketing, gestion de la PME) par la mise en pratique directe sur les projets (3 jours dans l'année).
Année 2	<ul style="list-style-type: none"> • Formations entrepreneuriat et innovation avec focus sur les soft skills (pitch de projet, gestion d'équipes, négociation, convaincre les investisseurs, etc.) par la mise en pratique directe sur les projets (3 jours dans l'année).

Module 2. Accompagnement, conseil et coaching personnalisé

Description : Les porteurs de projet, soutenus par le programme Polynnov, s'engageront dans un parcours d'apprentissage et seront accompagnés par leurs pairs et l'équipe projet Nāhiti composée de la cheffe de projet et deux chargés d'affaires.

Quand ?	Détails
Années 1 & 2	<ul style="list-style-type: none">• Sessions de peer-learning avec les autres porteurs de projets• Un point de contact dédié du bureau de Nāhiti, qui accompagne et assiste les porteurs de projet tout au long du programme• Une coordination de l'accompagnement individualisé de chacun des porteurs de projet par la cheffe de projet Nāhiti

Module 3. Interface avec le secteur académique et courtage de connaissance (*knowledge brokering*)

Description : Les porteurs de projet soutenus par le programme Polynnov seront accompagnés tout au long du programme dans l'identification des ressources de l'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) pertinentes pour le développement de leur projet

Quand ?	Détails
Années 1 & 2	<ul style="list-style-type: none">• Point de contact dédié du bureau de Nāhiti, qui accompagne et assiste les porteurs de projet tout au long du programme• Coordination de l'accompagnement individualisé de chacun des porteurs de projet par la cheffe de projet Nāhiti• Accompagnement à l'identification et à l'accès aux ressources de l'ESRI adaptées à chaque projet : Par ex. : Recrutement de stagiaires, d'alternants et de jeunes diplômés, de doctorants Cifre, accès facilité à la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV), à l'expertise universitaire en matière de soutien à l'entrepreneuriat, revue de bibliographie thématique et état de l'art, doctorants conseils, etc.• Accompagnement au montage de projets tuteurés (projets industriels, projets étudiants, etc.) ou à l'accès aux Junior-Entreprises pour faire avancer des problématiques spécifiques du projet• Support au montage de projets complexes multi-ressources (par ex 2 stages et un atelier pédagogique d'étudiants sur des temporalités asynchrones)

Blocs de services mobilisables aux différentes étapes du projet : idée, émergence, montage, pilotage et valorisation/création de valeur

Infrastructures

Module 4. Accès aux plateformes et équipements techniques des membres du consortium Nāhiti et d'un ensemble de partenaires sur le territoire polynésien, à des fins de R&D	
Description : Accès aux équipements technologiques existants sur le territoire polynésien à des fins de R&D	
Quand ?	Détails
Selon besoins	<ul style="list-style-type: none"> ● Introduction aux plateformes et équipements scientifiques et techniques existants sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation de la cartographie de l'existant ○ Visite des sites pertinents pour le projet ○ Introduction aux modalités d'accès aux équipements ● Accès à la plateforme de mutualisation et d'accès à l'ensemble des équipements et plateaux techniques disponibles en Polynésie française (plateforme mise en place dans le cadre de Nāhiti). ● Assistance technique à l'utilisation des plateaux et équipements et aide à la contractualisation ● Identification des besoins d'accès à des équipements et plateformes spécifiques non satisfaits localement et mise en place de solutions d'accompagnement via le réseau national et international (par exemple, séjour de recherche d'un porteur de projet sélectionné sur un plateau technique d'un partenaire hors Polynésie française).

Module 5. Accompagnement à l'identification de solutions d'hébergement des projets innovants	
Description : Soutien à la mise en place de cellules dédiées à l'identification de solutions d'hébergement pour les projets en fonction de leur nature (start-up ou projet de transfert issu de la recherche publique) et de leur stade de maturité	
Quand ?	Détails
Selon besoins	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en place de solution de type convention d'hébergement de start-up dans les laboratoires des partenaires académiques pour les projets sélectionnés issus de programmes de transfert de la recherche publique (mise à disposition de locaux, de matériels, et d'équipements ou toute autre prestation de service nécessaire à la création et au développement de l'entreprise) ● Accompagnement à l'identification de solutions d'hébergement négociées voire prises en charge dans les espaces de coworking des parties prenantes du projet (sous couvert d'espaces disponibles à date)

Réseaux

Module 6. Mise en réseau et aide à la recherche de partenaires	
Description : Soutien à la mise en place de cellules dédiées aux projets et partenariats dans les organisations, mise à disposition des réseaux de partenaires entre les membres du consortium Nāhiti et les institutions partenaires, prestations de conseil ciblées	
Quand ?	Détails

Année 1	<ul style="list-style-type: none"> • Événement général de présentation des projets et networking : présentation des projets sélectionnés à une sélection de partenaires du réseau Nāhiti, de chercheurs, de réseaux professionnels, de partenaires financeurs, des réseaux de créateurs d'entreprises, des organisations patronales polynésiennes et d'autres parties prenantes pertinentes dans le contexte des projets. • Soutien à l'organisation d'un atelier ciblé pour chaque projet : l'objectif de ces ateliers sera de présenter les projets à des partenaires experts afin de recevoir un retour sur le concept et les défis du projets et ouvrir des nouvelles opportunités pour le développement des projets.
Année 2	<ul style="list-style-type: none"> • Evénement public de présentation de l'avancement des projets et networking.
Selon besoins	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en relation qualifiée avec des partenaires via le réseau Nāhiti • Soutien pour la mise en place de contrats de collaboration de recherche ciblés ou de consortium en fonction des besoins • Identification des expertises et compétences mobilisables au sein du consortium pour intervenir en soutien aux projets

Expertises techniques

Module 7. Accompagnement au montage et à l'ingénierie financière (business plan)	
Description : Accompagnement à la structuration d'un business plan et appui stratégique au montage et au financement de projets	
Quand ?	Détails
Selon besoins	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien technique à l'ingénierie financière du projet • Développement d'une étude de marché ciblée • Possibilité de financements d'étude flash/étude de marché par un cabinet spécialisé • Aide à la structuration des coûts de structure, production et/ou maintenance • Aide à la construction d'un business plan et d'un plan de financement

Module 8. Soutien à la recherche et à l'ingénierie de financements, notamment via les institutions financières soutenant le projet (Sofidep, Socredo, Banque de Polynésie...)	
Description : Facilitation de l'accès aux financements locaux, régionaux, nationaux, européens et internationaux, aide à la recherche de financements et à l'élaboration du plan de financement	
Quand ?	Détails
Selon besoins	<ul style="list-style-type: none"> • Accès privilégié pour des tickets SATT, incubateurs et accélérateurs locaux et nationaux partenaires, Octo'Pousse (Ifremer), ... • Accompagnement des porteurs à la structuration des démarches de financement et appui sur les banques locales partenaires, les aides locales (Pays, CCISM...) et des dispositifs innovants de mobilisation de l'épargne locale dans les projets innovants • Recherche de financements non dilutifs (concours i-Lab, subvention, prêts bancaires notamment via banques locales ou filiales locales de groupes bancaires internationaux, prêts d'honneur, avances remboursables, amorçage...) : mise en relation et aide au montage de dossiers • Appui spécifique des incubateurs et accélérateurs locaux, régionaux et nationaux

	partenaires (<i>reward based crowdfunding, equity crowdfunding, Business Angels, capital risque, démo day, ...</i>) en amont du projet (<i>early stage</i>) ou une fois que le projet a trouvé son marché (<i>project market fit</i>)
--	---

Module 9. Veille ciblée et assistance au montage des réponses aux AàP (financement des projets)	
Description : Veille ciblée et assistance au montage des réponses aux AàP	
Quand ?	Détails
Selon besoins	<ul style="list-style-type: none"> • Veille sur les opportunités de financement / AàP issus notamment du Pays de la Polynésie française et de l'État par le biais de la délégation territoriale à la recherche et à la technologie, de la French Tech Polynésie et du réseau French Tech Central, de la BPI, du plan d'investissement France 2030, de l'ANR, des fonds européens, du programme Horizon Europe... • Insertion dans un réseau d'un large partage de l'information entre les partenaires concernant les possibilités de financements ouvertes aux porteurs de projets polynésiens (ex. : Programme BEST, Fonds Pacifique...) • Aide au montage de dossiers de candidature (aide à la rédaction et aux volets techniques, soutien au montage de consortiums, relectures, coaching auditions...)

Module 10. Soutien à la valorisation de la recherche et à la protection et l'exploitation de la propriété intellectuelle	
Description : Soutien à la valorisation de la recherche en Polynésie française (transfert). Soutien à la protection, à la valorisation, à l'exploitation et au transfert de la propriété intellectuelle. Soutien à l'accès à la propriété intellectuelle ciblée issue de la recherche publique française en fonction des besoins.	
Quand?	Détails
Selon besoins	<ul style="list-style-type: none"> • Détection de recherche transférable au sein des établissements d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation basés en Polynésie (UPF, IRD, CNRS, Ifremer, ILM, Université de Berkeley). • Soutien sur demande par les experts du réseau : <ul style="list-style-type: none"> ○ Point de contact dédié de l'équipe projet Nāhiti, qui accompagne et assiste les porteurs de projet tout au long du programme ○ Coordination de l'accompagnement individualisé de chacun des porteurs de projet par la cheffe de projet Nāhiti ○ Expertise PI sur les contrats de collaboration de R&D et les partenariats (y compris industriels) des porteurs de projets sélectionnés ○ Accompagnement à la formalisation du portefeuille PI du projet avec l'appui des directions de l'innovation et de la valorisation des organismes nationaux de recherche présents en Polynésie française et de l'Université de Montpellier partenaires de Nāhiti (par ex. : déclaration d'invention, recherche d'antériorité, choix du mandataire, accompagnement au dépôt et aux extensions, etc.) dans le cas des projets sélectionnés issus de résultats de programmes de recherche publique en phase de transfert (maturation technico-économique) ○ Accompagnement à la mise en place de contrats de copropriété, de contrats de cession de droit de PI et de licences d'exploitation dans le cas d'un actif PI déjà formalisé, conseil scientifique pour accompagner le transfert

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagnement des porteurs de projets sélectionnés à la négociation pour l'accès à un actif ou un portefeuille d'actifs PI détenu par un opérateur public ou une entreprise de droit privé ○ Financement d'expertises PI complémentaires réalisées par des cabinets PI spécialisés à tous les stades de la détection, de la protection, de l'extension et du transfert (par ex : étude de liberté d'exploitation) ○ Accès privilégié à une plateforme spécialisée dans l'accès à des actifs PI ciblés dans une base regroupant l'ensemble des brevets issus de la recherche académique française ○ Mobilisation des organismes du réseau des partenaires du projet, p. ex. INPI
--	---

Module 11. Accès à des expertises juridiques et techniques ciblées	
Description : Accès à des expertises juridiques et techniques ciblées (création de société, fiscalité polynésienne, certification aux normes CE ou ISO, etc.)	
Quand ?	Détails
Selon besoins	Soutien sur demande par les experts du réseau

3. Description des projets attendus

Les projets innovants sélectionnés dans le cadre de la présente démarche devront satisfaire aux conditions suivantes :

- Proposition d'une **solution innovante à forte valeur ajoutée à un ou des défis clés en Polynésie française**. L'innovation attendue n'est cependant pas nécessairement technologique - il peut s'agir d'innovation frugale ou low-tech, sociale, managériale ou autre.
- **Résidence en Polynésie française** pour le porteur, **développement et implémentation des projets innovants conduits en Polynésie française** (des partenariats avec des acteurs en-dehors du territoire polynésien sont envisageables)
- Inscription dans au moins l'une des **6 thématiques** fléchées par l'État au sein du Plan d'innovation Outre-Mer (voir encadré ci-dessous)

Les 6 thématiques clés de l'Appel à Projets PIOM

1. Énergie renouvelable : Les projets locaux dans les domaines du solaire photovoltaïque et thermique, de la biomasse et de la géothermie, de l'éolien, de la stabilisation des réseaux, de l'énergie thermique des mers et la technologie de climatisation par les eaux profondes sont autant d'opportunités qui représentent des atouts pour l'autonomie énergétique. Les projets recherchés devront porter sur développement d'innovations permettant d'accélérer la transition vers le 100 % énergies renouvelables, de réduire ou d'optimiser les besoins en énergie. Ils viseront particulièrement à :

- l'autonomie énergétique en contribuant à l'objectif de 100 % d'énergies renouvelables ;
- l'émergence de solutions technologiques de la transition écologique et énergétique en soutenant l'innovation dans les "greentech" ;
- la décarbonation de filières industrielles et le développement des mobilités vertes et résilientes ;
- la promotion d'économies d'énergie et la réduction de l'empreinte fossile.

Feront l'objet d'une attention particulière, les initiatives territoriales publiques-privées permettant :

- la structuration de projets pilotes de micro-réseaux 100 % d'énergie renouvelable dans des sites isolés dépendants des énergies fossiles ;
- la pénétration des énergies renouvelables dans les réseaux et la gestion optimisée des interconnexions des sources ;
- la structuration ou la consolidation de filières durables notamment les filières biomasse et bois-énergie ;
- l'adaptation de solutions énergétiques durables au contexte local notamment dans le domaine des transports et de la construction/rénovation de bâtiments (solutions innovantes d'efficacité énergétique adaptées à l'habitat tropical, mobilité fluviale ou maritime alternative, plateforme dématérialisée de mobilité partagée, etc.) ;
- la promotion des économies d'énergie et de la transformation des habitudes de consommation des particuliers.

2. Économie circulaire : La construction de réponses innovantes aux grands défis du développement durable des territoires est un enjeu prioritaire. Les projets soutenus viseront à construire des modèles intégrés de gestion environnementale durable s'appuyant sur des technologies ou des solutions innovantes visant à limiter l'utilisation de ressources énergétiques et environnementales non renouvelables et de matières premières. Une attention particulière sera apportée aux projets permettant :

- le développement de modèle intégré d'économie circulaire adressant des solutions sur l'ensemble d'une chaîne de valeur (éco-conception, écologie industrielle, consommation et allongement de la durée d'usage, recyclage et gestion des déchets) ;

- la structuration de filières territoriales liées au bâti durable sera notamment recherchée (solution d'adaptation du bâti aux spécificités locales, matériaux biosourcés, valorisation des déchets du bâtiment, solution d'efficacité énergétique, etc.) ;
- le développement des capacités de traitement et de valorisation des déchets, dans le cadre ou en complément de dispositifs collecte/tri/traitement existants.

3. Résilience face au changement climatique et aux risques naturels : Les enjeux liés au changement climatique et aux événements naturels de haute intensité impliquent d'importants efforts d'innovation concernant la prévention et la protection des populations mais également l'adaptation du bâti et des réseaux face aux aléas climatiques. Les projets visés auront pour objectif de contribuer à la résilience des territoires par la construction ou la promotion de solutions innovantes liées aux grands défis du changement climatique. Une attention particulière sera apportée aux projets relatifs à la prévention ou la protection des populations face à des événements de haute intensité en privilégiant notamment les coopérations régionales. Dans le domaine de la R&D, seront particulièrement attendus les projets dimensionnés par bassin géographique qui conduiront des programmes sur des thématiques prioritaires (ex : séismes, éruptions, ouragans, sargasses).

4. Préservation et valorisation des ressources naturelles : Le renforcement de la R&D en matière de biodiversité dans les Outre-mer contribue fortement à la gestion durable de la faune et de la flore et la valorisation économique des services rendus par les écosystèmes naturels. Les projets visés devront porter sur le développement d'innovations permettant :

- la préservation de la diversité ou la durabilité des ressources terrestres et maritimes en privilégiant notamment les solutions fondées sur la nature (gestion des pluies in-situ, restauration des mangroves, des zones humides et des couverts forestiers, agroécologie...)
- le développement du potentiel de valorisation des ressources naturelles préservant la biodiversité et l'environnement. Les projets soutenus devront nécessairement soutenir le développement de filières à forte valeur ajoutée (alimentation, pharmacie, santé, combustible et matériaux par exemple) et devront permettre aux territoires ultra-marins d'être irrigués par la R&D nationale ou internationale.

Les projets relatifs aux thématiques suivantes feront l'objet d'une attention particulière : exploration des grands fonds, lutte contre les maladies infectieuses et tropicales, protection des forêts et des récifs, préservation et exploitation durable de la ressource halieutique, valorisation de la biodiversité tropicale, nouvelles pratiques agricoles.

5. Alimentation saine et durable : L'agriculture, l'agroalimentaire, la pêche, et l'aquaculture représentent un gisement d'emplois, d'innovations, d'attractivité pour les outre-mer autant qu'un instrument pour réduire leur dépendance vis-à-vis des importations. Le présent AAP vise à accompagner la structuration de projets territoriaux visant à :

- renforcer l'autosuffisance alimentaire des territoires et favoriser l'accès à une alimentation saine, durable et traçable via des pratiques agricoles résilientes et une capacité de production accrue ;
- structurer des "projets alimentaires territoriaux" permettant d'accompagner des initiatives durables répondant aux besoins alimentaires d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Les initiatives positionnant l'alimentation et la bio-économie au cœur de projets d'agriculture durable outre-mer sont particulièrement attendus ;
- structurer les dynamiques de filières, leviers de croissance et de développement du tissu économique local ;
- prévenir les risques et lutter contre l'obésité et le diabète.

6. Valorisation des ressources humaines : Il est attendu des projets retenus qu'ils permettent de valoriser le dynamisme du territoire, notamment en accroissant son attractivité par des solutions innovantes dans les domaines de la formation et de la création d'emplois locaux, dont les solutions ciblant prioritairement les publics fragiles. Les projets visant à soutenir l'employabilité durable des jeunes sont particulièrement attendus notamment ceux favorisant la mobilité entre territoires ou l'essaimage inter outre-mer de solutions ayant démontré leur caractère structurant.

- Positionnement des projets innovants entre la phase de détection et le début de la phase de transfert ou d'incubation (**TRL 2 min. à TRL 6 max**), de façon à tirer tout le bénéfice du dispositif d'accompagnement proposé. Pour les start-up, les projets devront se situer **entre la création, l'amorçage et le début du développement (accélération)** :
 - Niveaux de maturité technologique (*Transfert Readiness Level*)² éligibles : TRL 2 min. à TRL 6 max
 - Niveaux de maturité marché (*Business Readiness Level*)³ éligibles : BRL 2 min. à 6 max
- Démonstration d'un **impact mesurable sur le développement du territoire polynésien** (p. ex. développement économique, création d'emploi, création de valeur, impact sanitaire, impact culturel, contribution à la résolution de problématiques environnementales à différentes échelles, modernisation de l'administration)
- Démonstration d'une **réplicabilité** sur d'autres territoires confrontés à des défis analogues
- Démonstration d'un **effet-levier de la coopération avec les équipes de R&D du site** dans les domaines techniques pertinents et/ou en sciences humaines et sociales
- Capacité à s'inscrire dans une **démarche partenariale**, en particulier sur un modèle public-privé
- Existence de **processus de pilotage et circuits de décision clairement identifiés**, notamment en cas de dispositifs conduits en partenariat

Une attention particulière sera portée à l'**égalité hommes-femmes** dans la sélection des dispositifs.

Les profils des candidats pourront être les suivants (liste non exhaustive) :

- chercheurs, ingénieurs, doctorants, post-doctorants travaillant dans un des laboratoires des établissements de recherche publique de la Polynésie française, souhaitant valoriser un programme de recherche ou ayant des résultats de recherche valorisables, ou développer un démonstrateur applicatif de leur technologie/méthodologie en vue d'un transfert industriel ou de la création d'une start-up ;
- entrepreneurs porteurs de projet ou équipe-projet souhaitant développer un projet d'activité innovante et à impact pour la Polynésie française voire à l'international, quel que soit son statut (entreprise créée ou non, "patenté" ou non, etc.)
- intrapreneurs porteurs de projet ou équipes-projet au sein d'une administration polynésienne ou d'une entreprise existante possédant au moins une entité juridique basée en Polynésie française et impliqués dans un projet d'innovation avec un potentiel d'impact pour la Polynésie française (intrapreneuriat).

² Selon la nomenclature suivante :

- 2 Concept technologique et/ou application formulée
- 3 Preuve analytique ou expérimentale des principales fonctions et/ou caractéristiques du concept
- 4 Validation de composants et/ou de maquettes en laboratoire
- 5 Validation de composants et/ou de maquettes en environnement représentatif
- 6 Démonstration d'un prototype ou modèle de système/sous-système dans un environnement représentatif
- 7 Démonstration d'un prototype du système dans un environnement opérationnel
- 8 : Système réel achevé et qualifié par des tests et des démonstrations

³ Selon la nomenclature suivante :

- 2 Premier modèle d'affaire/concept d'entreprise. Identification global du marché et de certains concurrents
- 3 Draft de business model, description du marché potentiel et aperçu de la concurrence
- 4 Première version du business model, premières projections de la viabilité économique et du potentiel marché
- 5 Test du business model, premier prévisionnel financier, vérification de la position concurrentielle sur le marché (segmentation marché et choix stratégique de positionnement)
- 6 Business plan, prix vérifiés sur les clients
- 7 Adéquation produit/marché démontrée (*product/market fit*), retour sur investissement (ROI) attractif
- 8 Le modèle d'affaire est ajusté. Les ventes et les chiffres montrent que le modèle d'entreprise est robuste et qu'il peut croître (passage à l'échelle)

4. Modalités de candidature

Les candidats devront faire parvenir leur dossier de candidature par courrier électronique avant le **7 juin 2024 à 12h** à l'adresse : ami-nahiti@upf.pf, avec en objet : "Candidature AMI Polynnov-2024". Un accusé de réception sera systématiquement envoyé.

Ce dossier comprend :

- Le document de candidature au format pdf selon le cadre fourni en Annexe 1
- Les annexes obligatoires spécifiées dans le document de candidature :
 - CV du porteur et de ses partenaires
 - Lettre de manifestation d'intérêt signée par le porteur du projet
- Le cas échéant, d'autres annexes facultatives en soutien au projet :
 - Programme de travail et planning détaillé du projet de type Gantt
 - Présentation du projet (ppt, vidéos, etc...)
 - Documents, présentation des prototypes
 - Autres documents à l'appréciation du porteur

Pour être éligible, le dossier de candidature devra satisfaire les points suivants :

- être complet, signé et renseigné au format imposé (Annexe 1) ;
- être en conformité avec les objectifs de l'AMI et s'inscrire dans au moins une des 6 thématiques identifiées dans la section 2 ;
- en cas de partenariat, être déposé par un chef de file unique.

Les candidatures devront être rédigées **en français**.

La signature électronique n'est pas requise.

Les éventuelles **questions** relatives à cet Appel devront être adressées sur l'adresse ami-nahiti@upf.pf.

Clause de confidentialité

Les documents transmis dans le cadre de cet AàP sont soumis à la plus stricte **confidentialité** et ne sont communiqués que dans le cadre de l'expertise.

L'ensemble des personnes ayant accès aux dossiers de candidature est tenu à la plus stricte confidentialité.

Un accord de confidentialité sera signé par chacun des membres du Jury. Des clauses et modalités spécifiques pourront être prévues au cas par cas selon les projets à la demande du porteur.

5. Processus de sélection et calendrier

Après vérification de leur éligibilité, les projets innovants seront évalués par un **jury multidisciplinaire** à partir des critères suivants :

Critère d'évaluation		Poids
1. Qualité du diagnostic : Critères clés : identification d'un besoin spécifique pertinent pour le territoire polynésien ; objectifs globaux et spécifiques bien identifiés ; pertinence par rapport à la thématique choisie dans l'AàP PIOM ; précision des données fournies à l'appui du diagnostic ; pertinence du benchmark		15
2. Pertinence, qualité et potentiel de partenariat	Pertinence de la solution proposée Critères clés : caractère innovant, originalité de la solution proposée ; valeur technique, scientifique et/ou sociale du dispositif ; efficacité, pertinence et crédibilité du dispositif ; contribution à la résolution de problématiques environnementales à différentes échelles ; compétitivité du positionnement sur le marché, potentiel de développement ; répliquabilité, potentiel d'exportation ; réalisme du budget	20
	Qualité du pilotage et de l'exécution du projet Critères clés : Existence de processus de pilotage et circuits de décision clairement identifiés, notamment en cas de dispositifs conduits en partenariat ; calendrier articulé et réaliste ; pertinence du rapport coût / retour sur investissement envisagé	10
	Partenariats et collaboration Critères clés : Partenariats mis en place ou envisagés avec des acteurs de la recherche publique ; partenariats mis en place ou envisagés avec des acteurs privés ; efficacité et agilité du pilotage des partenariats ; co-financements obtenus ou pressentis	10
3. Justification du besoin d'accompagnement Par exemple : besoin d'une expertise PI, besoin de renforcer le réseau de partenaires, besoin d'un accompagnement au montage financier / à la recherche de financements, besoin de formations spécifiques (gestion PME, marketing...)		20
4. Impact attendu sur le territoire Critères clés : création d'emploi/de richesses sur le territoire polynésien ; capacité à répondre à un besoin précis du territoire, p. ex. social, économique, environnemental, sanitaire, culturel, organisationnel ; précision du dispositif d'évaluation des impacts à court, moyen et long terme		10
5. Analyse de risques Critère clé : qualité de l'analyse de risques et pertinence des mesures proposées		5
6. Qualité de l'équipe Critère clés : expertise de l'équipe dans les domaines visés par le dispositif innovant ; expérience de responsabilité ou de gestion de projets ; engagement sociétal et activités extracurriculaires ; diversité et complémentarité de l'équipe ; disponibilité		10

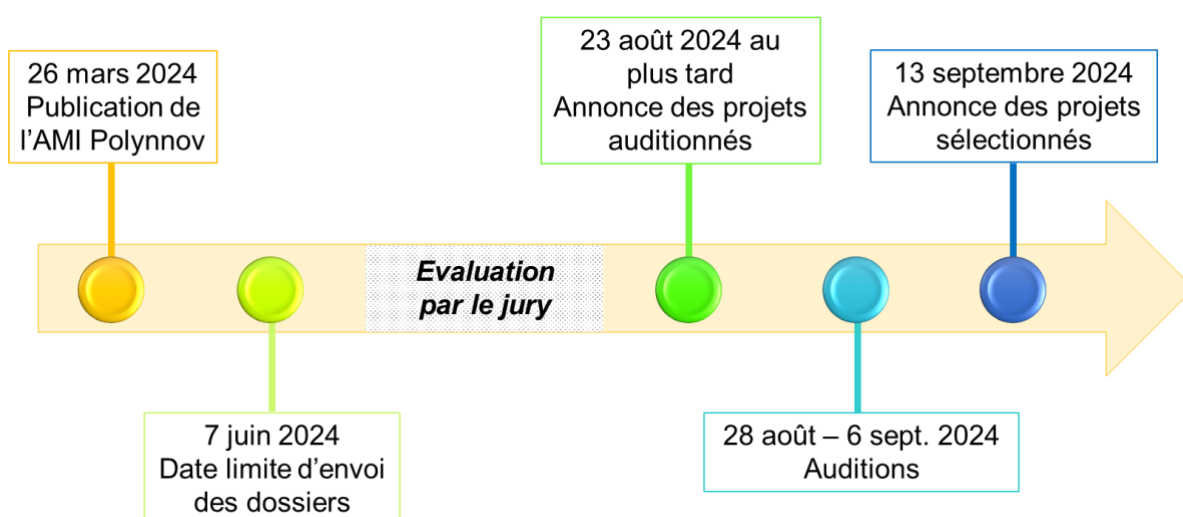
Une dizaine de projets innovants seront pré-sélectionnés en vue d'une **audition**. La liste des projets innovants auditionnés sera communiquée le **23 août 2024** au plus tard.

Les **auditions** auront lieu entre le **28 août et le 6 septembre 2024** à l'Université de la Polynésie française (campus universitaire d'Outumaoro). Les porteurs de projet pourront solliciter une modalité distancielle en fonction de leur lieu de résidence.

Chaque audition aura une durée totale de **45 minutes** dont **15 minutes de présentation et 30 minutes de discussion avec le Jury**.

Les porteurs pourront s'ils le souhaitent être accompagnés d'une personne de leur choix (associé, partenaire) et auront également la possibilité de s'appuyer sur un support de présentation de leur projet (format powerpoint/pdf).

La liste finale des projets de fort impact sélectionnés sera annoncée avant le **13 septembre 2022**.



6. Liste des institutions partenaires et associées au projet Nāhiti

L'offre de services proposée par le projet Nāhiti s'appuiera sur les compétences des institutions partenaires membres du consortium :

- l'Université de la Polynésie française (chef de file) ;
- la CCISM ;
- le Cluster Maritime de Polynésie française ;
- le CNRS ;
- la FrenchTech Polynésie ;
- le Gouvernement de la Polynésie française ;
- l'Ifremer ;
- l'Institut Louis Malardé ;
- l'IRD ;
- l'Université de Californie-Berkeley.

En plus de ces partenaires du projet, les institutions suivantes ont manifesté leur soutien au projet, et ont fait part de leur volonté de soutenir ses actions :

- l'Agence française de développement ;
- l'ADECAL Technopole, Pôle d'Innovation de Nouvelle-Calédonie
- l'EPHE-PSL ;
- l'Association des Pays et territoires d'outre-mer à l'Union européenne – OCTA ;
- le MEDEF Polynésie Française
- Invest in Pacific
- Brigad
- IAE de Montpellier
- la Socredo ;
- la Sofidep ;
- La Banque de Polynésie
- La Banque de Tahiti
- l'Université de Montpellier
- la Société d'Accélération du Transfert de Technologies SATT AxLR